

AGGLOMERATION COTE BASQUE-ADOUR

PROJET DE MODIFICATION n°11 DU PLU DE LA COMMUNE DE BAYONNE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par Décision en date du 25 février 2016, le Président de l'Agglomération a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative au **projet de modification n°11 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de BAYONNE** qui se déroulera pendant une durée de 33 jours consécutifs du :

Lundi 21 mars 2016 au Vendredi 22 avril 2016 inclus

Le projet de modification n°11 du plan local d'urbanisme de la commune de Bayonne a pour objet l'ouverture à l'urbanisation d'une partie de la zone 2AU du 14 avril à Bayonne, entrant dans le champ d'application de la procédure de modification défini à l'article L153-38 du Code de l'Urbanisme.

La délibération motivée du Conseil de l'Agglomération en date du 16 décembre 2015 justifie de l'utilité de l'ouverture à l'urbanisation du secteur, et approuve l'engagement de la modification n° 11 du plan local d'urbanisme de la commune de Bayonne.

Monsieur **Alain PONSOT**, directeur de collectivité territoriale en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire, et Monsieur **Pierre BUIS**, commandant de la police nationale en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant, par décision du Tribunal Administratif de PAU n° E16000016/64 en date du 15 février 2016.

Le dossier d'enquête publique, comprenant le projet de modification n°11 du plan local d'urbanisme de la commune de Bayonne, le dossier administratif comportant les pièces énoncées à l'article R.123-8 du Code de l'Environnement, ainsi que les registres d'observations à feuillets non mobiles, qui seront cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur seront déposés à la mairie de Bayonne, 1 avenue du Maréchal Leclerc, Direction de l'urbanisme, et au siège de l'Agglomération Côte Basque-Adour 15, avenue Foch à Bayonne - Direction du Développement Urbain - pour y être consultés pendant toute la durée de l'enquête à :

- l'Agglomération Côte Basque-Adour : aux jours habituels d'ouverture des bureaux, de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- la mairie de Bayonne : aux jours habituels d'ouverture des bureaux du service de l'urbanisme de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00,
- sur le site de l'Agglomération www.agglo-cotebasque.fr

Chacun pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur les registres ou les adresser au siège de l'enquête par écrit à : Monsieur le Commissaire enquêteur du PLU de Bayonne – Mairie de Bayonne, 1 avenue du Maréchal Leclerc - BP 60004 - 64109 Bayonne cedex, Direction de l'urbanisme, ou par courriel à l'adresse suivante :

commissaire-enqueteur.1@agglo-cotebasque.fr

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public à la MAIRIE DE BAYONNE, les :

- Lundi 21 mars 2016 de 09h à 12h
- Mardi 05 avril 2016 de 13h30 à 17h
- Vendredi 22 avril 2016 de 13h30 à 17h.

Le rapport et les conclusions motivées établis par le commissaire-enquêteur pourront être consultés à la Mairie de Bayonne et à l'Agglomération Côte Basque-Adour aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, sur le site internet de la mairie de Bayonne <http://www.bayonne.fr> et sur le site internet de l'Agglomération Côte-Basque-Adour www.agglo-cotebasque.fr pendant une durée de un an courant à compter de la date de la clôture de l'enquête, ainsi qu'à la Préfecture des Pyrénées Atlantiques à PAU.

Le projet de modification n°11 du plan local d'urbanisme de la commune de Bayonne ne comporte ni évaluation environnementale, ni étude d'impact, de sorte qu'il n'existe pas d'avis de l'autorité compétente portant sur une évaluation environnementale.

Les informations peuvent être demandées auprès de :

- l'Agglomération : Direction du Développement Urbain : M. Julien BETBEDER : 05 59 44 72 72
- la Mairie de Bayonne : Direction de l'Urbanisme : Mme Marie CORRALES : 05.59.46.60.60

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication d'une copie du dossier d'enquête auprès de l'Agglomération Côte Basque-Adour.

Le Président